



Mairie de Chuzelles

DECISION N°2022/08

Prestations de nettoyage dans divers bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4°,
VU les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles R 2122-8 et R. 2123-1,
VU la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de s'attacher les services d'un prestataire d'une part pour le nettoyage régulier de certains bâtiments communaux et d'autre part pour le nettoyage occasionnel des salles communales des Poletières et du Mille Club suite à une location,

CONSIDERANT que la proposition de l'entreprise MB4807, sise à St jean-de-Bournay (38440), 235 chemin du Reposu, ZA du Pré de la Barre consultée, a été retenue

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} septembre 2022, le nettoyage des bâtiments listés ci-après est confié à l'entreprise MB 4807 sise à St jean-de-Bournay (38440), 235 chemin du Reposu, ZA du Pré de la Barre pour les prestations et les montants suivants :

Prestation à la demande - nettoyage après mise à disposition de bâtiments : les prestations sont décrites dans les devis n° 220503627 (salle des Poletières) et 220703697 (salle du Mille Club)

- Salle des Poletières : montant forfaitaire de 101 € HT (soit 121.20 € TTC)
- Salle du Mille Club : montant forfaitaire de 182 € HT (soit 218.40 € TTC)

Prestations régulières : les prestations sont décrites dans les devis n° 220703693 (Mairie), 220703698 (écoles maternelle et élémentaire), 220703694 (salle des Poletières) et 220703696 (salle du Mille Club)

- **Mairie** : une intervention hebdomadaire pendant les congés scolaires et un nettoyage semestriel complet de la vitrerie : 103.50 € HT (soit 124.20 € TTC) par mois / 1242 € HT (1 490.40 € TTC) par an
- **Ecoles maternelle et élémentaire** : trois interventions hebdomadaires et un nettoyage semestriel complet de la vitrerie : 1 470 € HT (soit 1 764 € TTC) par mois / 17 640 € HT (21 168 € TTC) par an

- **Salle des Poletières** : une intervention hebdomadaire et un nettoyage semestriel complet de la vitrerie : 74.25 € HT (89.10 € TTC) par mois / 891 € HT (1 069.20 € TTC) par an
- **Salle du Mille Club** : une intervention hebdomadaire et un nettoyage semestriel complet de la vitrerie : 174 € HT (208.80 € TTC) par mois / 2 088 € HT (2 505.6 € TTC) par an

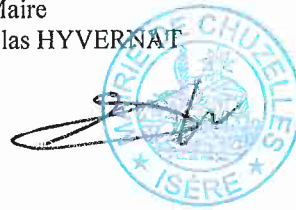
Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu au prochain conseil municipal et d'un affichage en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne (Isère),

Fait à Chuzelles, le 1^{er} août 2022

Publié
Affiché le 01/08/2022
Transmise au contrôle de légalité
Par voie dématérialisée (ACTES) le 01/08/2022

Le Maire
Nicolas HYVERNAT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.